Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D60-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, Mme LE CLAINCHE Marine M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
M. LE CLAINCHE Laurent à Mme ROBIC Fabienne

Absents :
M. ETIENNE Jessy
M. FOULON Lionel
M. POURCHASSE Antoine

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	24
procurations	1
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D60 - Convention d'accompagnement pour la revitalisation du centre bourg de Naizin avec le CAUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Considérant que les CAUE, associations départementales créées par la loi du 3 janvier 1977 susvisée, ont pour missions de conseiller les particuliers et les collectivités, de former les élus locaux et les techniciens, d'informer l'ensemble des acteurs du cadre de vie et de sensibiliser tous les publics.

Considérant que la commune souhaite être accompagnée sur les questions de revitalisation du centre-bourg de Naizin.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D60-DE

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider la convention d'accompagnement pour la revitalisation du centre bourg de Naizin avec le CAUE ;
- De constituer le groupe de travail suivant :
  - M. POCARD Christian
  - Mme LE PALMEC Marianne
  - M. LE MOIGNIC Gilbert
  - Mme PHILIPPE Marie
  - Mme PINET Sandra
  - Mme ROBIC Fabienne
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 17/11/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)